



POSTULAT (art. 33 du Règlement du CG)

✠ développement

déposé(e) en séance du Conseil général du : 14 mars 2022

"Titre" : Favoriser le maintien à domicile de nos aîné-e-s par une diversification de leurs prises en charge, notamment par des personnes migrantes

Texte de l'intervention :

La commune de Monthey a une longue tradition dans la prise en charge de ses aîné-e-s.

Plusieurs structures publiques ou privées offrent un cadre de prise en charge spécifique en fonction de la situation des personnes concernées (EMS, foyer de jour, visites à domicile par le CMS, etc.).

Un des enjeux majeurs de la prise en charge de nos aîné-e-s est leur maintien à domicile afin qu'ils puissent conserver leur cadre de vie et leur tissu social le plus longtemps possible. Du point de vue économique, cette manière de faire est avantageuse tant pour les personnes concernées que pour la collectivité publique.

En nous inspirant de ce qui est très développé en Italie notamment où se pratique le système du ou de la « badante », à la fois accompagnant-e, nounou, aide à domicile, vivant au domicile des bénéficiaires, nous souhaitons que la commune de Monthey mette sur pied un projet-pilote permettant d'intégrer aussi les personnes migrantes.

Ce type de prise en charge présente un double avantage. Il permet non seulement de garantir le maintien à domicile de nos aîné-e-s, mais il contribue aussi à favoriser l'intégration sociale des personnes qui accomplissent ce rôle.

Par ce postulat, nous demandons que la commune de Monthey, en collaboration avec des instances telles que la Croix-Rouge, pour dispenser une formation minimale aux candidat-e-s à l'accompagnement, et le CMS, pour s'assurer que le suivi à domicile se déroule dans le respect des bénéficiaires, étudie la faisabilité et la pertinence d'un tel modèle de maintien à domicile dans notre commune.

Nom prénom : TUOR Mama Jacky

Représentant le parti / groupe : Parti Socialiste et Gauche citoyenne

Date : 14 mars 2022

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

Conseil général

Réponse au postulat de
Représentante du

Mme Mama Jacky TUOR
Parti socialiste et gauche
citoyenne

formulé en séance du Conseil général le
répondu en séance du Conseil général le

14.03.2022
12.06.2023

Titre :

Favoriser le maintien à domicile de nos aînés

Développement :

Le postulat de Mme TUOR vise le maintien à domicile des aînés. En comparaison des prises en charge traditionnelles, la particularité de cette proposition veut intégrer des migrants au projet et offrir un suivi différencié et/ou complémentaire aux modèles du type CMS ou OSAD privés.

1. INTRODUCTION

Dans ce contexte et pour éviter les redondances et la substitution d'une prise en charge réalisée par les organismes ordinaires (CMS, OSAD privées, etc.), il s'agit en amont de clarifier les points suivants :

- En quoi cette proposition se veut différente des dispositifs existants ?

Il est essentiel de déterminer précisément le modèle de prise en charge, dans l'optique de le comparer à l'existant. Quels sont les éléments spécifiques qui caractériseraient ce nouveau modèle et quelle en est la plus-value pour nos aînés ? Est-ce que ce postulat s'inscrit comme une substitution au travail des CMS et des proches aidants ou comme une aide complémentaire qu'il faudrait pouvoir expliciter ?

- Comment s'articulerait la prise en charge ?

Il faut ici différencier et déterminer s'il s'agit d'un accompagnement au quotidien, à l'instar de ce qu'un proche aidant peut offrir, ou des soins plus poussés (comme des soins de base ou médicalisés). L'accompagnement à domicile, tel qu'il semble être proposé par le postulat, se distingue des soins à domicile qui visent le maintien de nos aînés dans leur lieu de vie avec l'accompagnement d'un personnel très qualifié, mobilisé pour réaliser des actes médicaux parfois complexes. Selon notre compréhension du postulat, il semble que l'accompagnement proposé ressemble plus à une présence à domicile, de la création de lien social et de l'amélioration du quotidien de nos aînés.

2. MAINTIEN A DOMICILE ET MIGRATION

La volonté d'intégrer dans ce processus de prise en charge les personnes migrantes paraît ici très intéressante. Il faut souligner que dans les structures ordinaires, les personnes d'origine étrangères sont très nombreuses et que cette activité professionnelle est très courue par cette population. S'agissant des migrants, il y aurait à notre sens, au minimum, 3 prérequis à obtenir pour exercer cette activité :

- **Une connaissance minimale de la langue française**

C'est un élément essentiel pour que nos aînés bénéficient d'un accompagnement de qualité.

- **Un permis de séjour qui assure à la personne une certaine stabilité dans notre pays**

La stabilité dans la prise en charge par la même personne participe à rassurer les aînés. Le "carrousel" des encadrants est souvent reproché dans le cadre du suivi des aînés.

- **Une formation idoine aussi basique soit-elle**

On ne s'improvise pas dans ce type d'accompagnement, les responsabilités sont élevées et une formation même basique s'impose.

Une fois ces possibles barrières levées, il faut reconnaître la valeur ajoutée de la double intégration et la valorisation, autant pour la personne migrante aidante, que pour l'aîné.

3. TYPE DE FORMATION ET COLLABORATION

Le type de prise en charge proposé déterminera très clairement le niveau de formation à exiger. Ici on parle d'une formation minimale, à cet égard, le cours Croix-Rouge forme au métier d'auxiliaire de santé au travers d'un cours relativement basique. Nous imaginons toutefois qu'une formation plus courte, plus simple ou dispensée in situ par le CMS, serait plus conforme aux objectifs du projet.

4. RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES

Il serait intéressant à ce stade de réaliser une petite étude de marché (comme proposé dans le postulat) qui permettrait d'évaluer, en cette période de plein emploi, quel serait l'échantillon de personnes disposées à se lancer dans un tel projet d'encadrement. Le Service de l'Asile et les structures régionales en lien avec la migration pourraient à cet effet être de très bon relais.

Un Bench mark sur d'autres cantons, voire une comparaison plus poussée sur le modèle italien "badente", pourrait offrir une clé de lecture complémentaire quant au réalisme de l'implémentation d'un tel projet dans le Chablais.

Il faudrait également déterminer si cette prise en charge est bénévole ou rémunérée, auquel cas, il faudrait rattacher cette activité à une structure ordinaire et ceci demanderait probablement des ressources supplémentaires importantes.

5. CONCLUSION

A notre sens, la force du projet réside dans la double intégration (migrants-ainés) et dans le soutien complémentaire qu'une telle prise en charge pourrait amener aux structures ordinaires.

Pour aller de l'avant, il va falloir déterminer les besoins chez les patients ou dans les CMS mais surtout le potentiel de population migrante qui, en respectant les pré requis ci-dessus, serait disponible et disposée à réaliser une formation minimale et à se lancer dans ce type d'activité. A ce titre, une collaboration entre le CMS, notre Service de l'intégration communal et des associations existantes, telles que Pluri-Elles notamment, va être mise sur pied.